



LA TESTE DE BUCH

FICHE INFORMATIVE SIMPLIFIEE

NAVETTE CORPS-MORTS

- 1) 7 jours /7 jours du 15 juin au 15 septembre de 9h00 à 19h00
Le weekend du 01 juin au 15 juin et du 15 septembre au 30 septembre

- 2) **Prix 2.50 €** par personne et par trajet soit **5.00 € aller-retour par personne**.
Gratuit pour moins de 8 ans à raison d'un adulte responsable par enfant transporté.
1 bagage par personne.

3) LA BILLETTERIE

Vous pourrez payer vos titres de transport (billetterie) :

- **EN LIGNE.**

Vous devrez :

* Demander au service des corps-morts un N° de réservation.

(Mail joseph.ibarrola@latestedeubuch.fr ou daniel.brunet@latestedeubuch.fr ou téléphone 05 57 73 69 77 ou 05 57 73 07 30)

* Entrer ce N° sur le site de la Commune www.latestedeubuch.fr, rubrique « Nautisme » afin de payer en ligne.

* Imprimer la preuve de paiement en ligne.

* Remettre cette preuve au capitaine du bateau qui vous remettra les titres de paiement équivalents.

- **AUPRES DU SERVICE DES CORPS-MORTS**

Les tickets seront remis, durant les heures et jours ouvrés, par le personnel du service des corps-morts, contre **paiement en chèque ou espèces avec l'appoint exact. En aucun cas le paiement du transport ne pourra être effectué auprès du prestataire S.A.R.L. NAVETTE DU BASSIN.**

4) RESERVATIONS

- **« aller »**

24 h00 à l'avance (prioritaires) : Réservations internet www.navettedubassin.com 7/7et 24/24

Le jour même (si créneaux libres) : Réservations téléphoniques au **06 30 98 93 20** (capitaine du bateau de 9h00 à 19h00)

- **« retour »**

par geste depuis votre bateau ou par téléphone (capitaine du bateau)

Les lieux d'embarquements et de débarquements prévus sont :

- | | |
|--|---------------------------------------|
| - 1 : Plage du Cercle de Voile d'Arcachon
(pour les zones de l'Aiguillon) | - 5 : Avenue des Figuiers |
| - 2 : Avenue du Bassin | - 6 : Cercle de Voile de Pyla sur Mer |
| - 3 : Avenue des vendangeurs | - 7 : Avenue des Grives |
| - 4 : Avenue de la Jagude | - 8 : Allée des Hirondelles |
| | - 9 : Avenue des Merles |

Le capitaine devra tenir compte des conditions de mer (vent, houle, marée). En conséquence, il pourra décider de décaler les zones d'embarquement et de débarquements par rapport aux points initialement établis.